

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

Délibérations du conseil municipal

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 août 2024, s'est réuni le 2 septembre 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Lydie CHANEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Jean-Yves QUETY.

Objet : Vente de terrain agricole à Communailles-en-Montagne

Modification de la délibération du 4 novembre 2021

Par délibération du 4 novembre 2021, le conseil municipal a approuvé la vente de terrain agricole communal à Yoann PAGNIEZ afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole. Un bornage a été réalisé, notamment pour fixer les limites des parcelles vendues partiellement.

Afin de permettre la régularisation de la vente devant notaire, il y a lieu de modifier la délibération initiale du 4 novembre 2021 en actualisant la liste des parcelles vendues des parcelles avec les nouveaux numéros attribués après bornage, comme suit :

« [...] »

- Parcelles communales vendues :
 - 161 ZE 101 d'une superficie de 3 a 06 ca (*avec acte notarié de régularisation car cette parcelle est toujours propriété de l'association foncière de Communailles-en-Montagne, pourtant dissoute le 25 octobre 2011 avec transfert des biens à la commune historique de Communailles-en-M.*)
 - 161 ZE 106 d'une superficie de 2 a 55 ca
 - 161 ZE 97 d'une superficie de 5 ca
 - 161 ZE 108 d'une superficie de 5 a 93 ca
 - 161 ZE 110 d'une superficie de 42 ca
- Délimitation : emprise conformément au plan annexé

[...] »

Envoyé en préfecture le 18/09/2024

Reçu en préfecture le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024

ID : 039-200057115-20240902-DCM_20240902_03-DE



Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération du 4 novembre 2021, telle qu'exposée ci-dessus et donne délégation à M. le Maire pour accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

